

SELARL E. GOUYARD- L. CHALLAL

COMMISSAIRES DE JUSTICE ASSOCIES



LEX
AUVERGNE



Compétence sur Dépt. 03 – 15 – 43 – 63 – Pour activités du monopole
Compétence Nationale- pour activités hors monopole (constats, recouvrement amiable)

SALLE DES VENTES DE GANNAT

Nouvelle adresse => Siège social : 12 rue des Planches – 03800 GANNAT

Tél. : 04 70 90 12 52 – Site : www.lexauvergne.com – courriels : contact@lexauvergne.com – vente@lexauvergne.com

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES SUR L.J.

Lundi 01 décembre 2025

1/ À 9H00 (visite de 8h30 à 9h00) à SAINT YORRE (03270) 47 bis avenue de vichy

MATERIEL D'UN GARAGE AUTOMOBILE: station de décalaminage, maquette échelle 1 véhicule AKYLONG, chariots de déplacement, mallette de kit de pige toutes marques, coffret de repousse piston, ponts, équilibreuse, démonte pneu, monteuse, compresseur ...

INFORMATIQUE : téléviseur, ordinateur, imprimante

2/ À 14H15 (visite de 14h00 à 14h15) à GANNAT (03800) 52 avenue Jean Jaurès

MOBILIER ET MATERIEL D'UN SALON DE COIFFURE: Vaporisateur à ozone, table de massages, appareil de thermocavitation, appareil de pressothérapie, appareils à cire, baignoire balnéo, lave-linge, sèche-linge ...

Liste et photos sur www.lexauvergne.com - FRAIS : 14.28 % TTC

(respect des mesures d'Hygiène COVID) :

- 👉 APPLICATION DU GEL HYDROALCOOLIQUE SUR LES MAINS DES L'ARRIVEE DANS L'ESPACE VENTE
- 👉 STYLO PERSONNEL
- 👉 DISTANCE PHYSIQUE DE PLUS D'UN METRE LES UNS DES AUTRES

LE DESCRIPTIF, LES DIMENSIONS, LES PHOTOS ET INFORMATIONS RELATIVES A LA LISTE DES BIENS ET OBJETS PROPOSES SONT DONNES A TITRE INDICATIF ET NE PEUVENT EN AUCUN CAS ENGAGER LA RESPONSABILITE DE L'ETUDE – L'OFFICIER VENDEUR SE RESERVE LA POSSIBILITE DE VENDRE EN UN LOT.

AVERTISSEMENT

La vente est faite au comptant. Une exposition préalable permet aux acquéreurs de se rendre compte de l'état des biens mis en vente. Les dimensions et références sont données à titre indicatif. L'adjudicataire aura l'obligation de remettre ses nom et adresse et de payer sans délai. Il devra acquitter en sus du montant des enchères et par lot les frais d'adjudication. Dès l'adjudication prononcée, les objets sont sous l'entière responsabilité de l'adjudicataire. En cas de paiement par chèque, la délivrance des objets pourra être différée jusqu'à l'encaissement. Il est rappelé par l'officier vendeur qu'il appartient à tout amateur de vérifier si le matériel proposé correspond aux normes légales de sécurité, le vendeur déclinant toute responsabilité sur l'usage qui pourrait être fait des véhicules ou matériel non conformes aux dispositions légales du droit du travail (L 233.5 et 233.6 du Code du Travail)